

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 9 novembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-11-09-09

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">02/11/2022</p>	<p>L'an deux mil vingt deux, le neuf novembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 17</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 4</p>	<p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Christine BOURDELLE (arrivée à 20h38), Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR (arrivée à 20h09), Marylène FRANZ (départ à 21h30), Céline TAMPIGNY, Vincent DAINE</p> <p>Étaient représentés : Christine BOURDELLE par Sonia DOUAY (jusqu'à 20h38), Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL (à partir de 21h30), Pascale GIRARD par Jean-Noël LECOINTE et Frédéric PINOIT par Pierre DURAND</p>
<p>OBJET :</p> <p>Ressources Humaines</p> <p>Action sociale pour le personnel</p>	<p>Étaient absents : Paolo MARCELO, Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN</p> <p>Richard BENOIT est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire explique qu'en 2021, la commune a offert aux agents un panier garni d'une valeur de 100 € dans le cadre des fêtes de fin d'année.</p> <p>Il précise que les produits composants le panier garni proviennent des commerçants de la commune.</p> <p>Compte tenu de l'inflation actuelle, il propose d'augmenter la valeur du panier garni de 10%, pour une valeur totale de 110 €.</p> <p>Cette action sociale concerne tous les agents en position d'activité.</p> <p>La valeur de chaque panier garni distribué aux agents se fera au prorata temporis de leur ancienneté sur l'année.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver la distribution d'un panier garni aux agents de la commune dans le cadre des fêtes de fin d'année, d'une valeur maximale de 110 €; - que la valeur du panier garni sera calculée au prorata temporis de l'ancienneté de l'agent sur l'année. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour copie conforme</p>

Le Maire,
Pierre DURAND

